



Notre but et nos missions

L'inclusion dans la société des personnes atteintes de troubles du spectre autistique

grâce à une prise en charge comportementale et éducative de qualité, un haut niveau de formation des professionnels et un accompagnement des familles et aidants

Association OVA FRANCE

Antenne d'Annecy (et siège social)

18 rue du Val Vert
Seynod
74 600 ANNECY
04 50 57 41 36

Antenne de Cluses

19, boulevard du Chevrin
74 300 Cluses

Antenne d'Annemasse

601, route du Salève
74 560 Monnetier Mornex

www.ovafrance.fr - contact@ovafrance.fr

SIRET : 489 660 506 000 51 - NAF 9499 z - N° FINESS : 74 001 372 7

Rejoignez-nous sur Facebook 



Accompagnement éducatif et comportemental

Formation



révision : jan 2020

ACCOMPAGNER



- Les personnes avec autisme
- Les familles (formation, guidance parentale)
- Les autres acteurs et partenaires (établissements scolaires, autres structures, etc.)

FORMER ET SUPERVISER



- Nos professionnels à l'autisme et la prise en charge éducative et comportementale
- Les familles et aidants familiaux
- Des professionnels extérieurs (autres services et structures, porteurs de projets, etc.)

S'INFORMER ET TRANSMETTRE



- Appel à des experts internationaux de l'autisme et de l'approche comportementale
- Etablir des partenariats
- Contribuer à faire évoluer le regard sur l'autisme pour une société inclusive.



Qui sommes-nous ?

- Une association loi de 1901, en activité depuis 2005
- Une équipe de professionnels spécialisés en autisme et en prise en charge éducative et comportementale (ABA)
- Plus de 60 enfants et adolescents et leur famille accompagnés par nos différents services

Une expérience importante dans l'accompagnement

- **15 ans d'expérience** dans la prise en charge éducative et comportementale d'enfants et d'adolescents porteurs d'autisme
- Le portage d'une **structure expérimentale** inscrite au plan autisme depuis 2011 et comprenant 3 centres
- Le portage du **Pôle de Compétences et de Prestations Externalisées** (PCPE) depuis 2017, avec un réseau de partenaires.
- Le respect des **recommandations de bonnes pratiques** de la HAS / ANESM (Haute autorité de santé / Agence nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux)

La qualité de la prise en charge grâce à une formation de pointe

- Un système de **formation et de supervision rigoureux**, permettant au personnel d'OVA de disposer des dernières connaissances et d'aptitudes pratiques évaluées et renouvelées.
- Des apports **d'experts internationaux** (partenariats), ainsi qu'une formation continue interne et externe.

Le partage de compétences et l'ouverture

- Le **partenariat étroit** avec les familles et les intervenants autour du projet de la personne porteuse d'autisme.
- La **collaboration** avec les acteurs du handicap, au niveau national et local.
- La **formation** de services et porteurs de projets sur l'ensemble du territoire.



Structure expérimentale

(inscrite au Plan Autisme)
27 places autisme
3 centres en Haute-Savoie (Annecy ; Monnetier-Mornex ; Cluses) - Accueil de jour

Pôle de compétences et de prestations externalisées

(PCPE74 - spécialisé autisme - recherche de solutions et coordination de parcours)
En partenariat avec : PEP Savoie Mont-Blanc ; Nous Aussi Vétraz ; Croix Rouge SEDAC ; Epsilon à l'école

Service d'aide à la personne

(SAP spécialisé autisme)
Interventions à domicile

Agrément n° SAP489 660 506

Service formation spécialisé

(autisme, prise en charge éducative et comportementale, gestion des comportements difficiles, accompagnement d'établissements et de professionnels, accueil de stagiaires dans nos centres...).

n°formateur : enregistré sous le numéro 82 74 02746 74.
(cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat).



Nous aider

Le fonds de dotation OVA France pour l'Autisme a pour objet de financer les principaux projets de l'association OVA France (projet immobilier, achat de matériel, formations pour les parents et les professionnels, etc...), mais également de compléter le financement du fonctionnement d'OVA France pour la prise en charge des enfants quand cela est nécessaire.



Les dons doivent être libellés à l'ordre du fonds OVA France pour l'Autisme.

Les différentes modalités

Le don*

Quel que soit son montant, le don au Fonds de dotation OVA pour l'Autisme permet de soutenir OVA France dans ses actions. Ce don ouvre droit à crédit d'impôt.

Le legs**

Le legs permet la transmission de tout ou partie de son patrimoine. Il se fait par testament du vivant de la personne, mais ne prend effet qu'après son décès. Le testament peut être modifié à tout moment par son rédacteur.

La donation**

La donation permet de donner, de son vivant, un bien (immobilier, somme d'argent...). Elle se fait par un acte signé chez le notaire et peut présenter des avantages fiscaux importants pour le donateur, comme une réduction de l'impôt sur le revenu par exemple.

L'assurance vie

Un contrat d'assurance-vie est un produit d'épargne souscrit auprès d'une banque qui permet de transmettre un capital, sans formalité complexe et sans droits de succession à payer, à un bénéficiaire désigné.

La fiscalité de vos dons, legs et donations

* OVA France est reconnue d'intérêt général et peut émettre des reçus fiscaux pour déduction de vos impôts.

** OVA France est reconnue association d'assistance et est donc exempte de tous droits de succession et de mutation sur les legs et donations.

Pour toute question : 04 50 57 41 36
ou par mail : contact@ovafrance.fr